

Vous êtes médecins généralistes, médecins hospitaliers, spécialistes
et vous souhaitez partir à l'aventure

VENEZ À MAYOTTE !

Située dans l'Océan Indien, dans le canal du Mozambique, Mayotte est un jeune territoire offrant de nombreuses opportunités professionnelles. Son dynamisme et son authenticité en font un terrain d'exercice riche et formateur.

Actuellement, l'offre de soin hospitalière est mise en place par le centre hospitalier de Mayotte dont le site principal est à Mamoudzou. Le CHM met en œuvre plusieurs sites périphériques dont 4 centres médicaux de références et 10 centres de consultations périphériques plus axés sur les soins de premiers recours.

Aussi, l'offre hospitalière privée vient compléter ce dispositif. En effet, une société de HAD, des centres de dialyses et une structure de soins médicaux de réadaptation ont vu le jour récemment.

En ce qui concerne l'exercice de ville actuel, plusieurs structures d'exercice coordonnés sont autorisés par l'ARS dont 4 maisons de santé pluridisciplinaires et 2 centres de santé. Enfin, les communautés professionnelles et territoriales de santé (CPTS) sont également en cours de développement.

Rejoignez-nous !

Être professionnel de santé à Mayotte, c'est exercer sur un territoire riche en spécificités telles que la forte prévalence de maladies tropicales et atypiques. Exercer à Mayotte, c'est participer au développement, à la structuration des filières de soin et aux différents projets de santé émergents.



S'installer à Mayotte

Tout au long de vos démarches, vous bénéficierez d'un accompagnement pour votre installation, que ce soit par le CHM, par votre employeur privé ou par un dispositif de conciergerie libérale (primes, contrat adapté, transport etc.).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :

ars-mayotte-professions-sante@ars.sante.fr

